

2016

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2106

L'an deux mille seize, le quatorze septembre, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 14 mars 2016.

Étaient présents : MANSUTTI Robert (suppléant de BELTZUNG Christophe), DROUET Angélique, DUDT Franck, FINCK Jérôme, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, RULOFS Dominique, SETIF Michel, BAUDOIN Bénédicte, COTE Isabelle, LILLER Laurent (présent à partir du point 8).

Excusé : Christophe BELTZUNG

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00 heures.

Article 1
Approbation du procès-verbal du 26 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2016 a été approuvé par les membres présents moins une abstention (Mme MOREAUX).

Article 2 Secrétaire de séance

Madame Muriel MOREAUX est désignée comme secrétaire de séance.

Article 3 Remplacement chaudière école maternelle – implication budgétaire

Suite aux violents orages qui se sont produits dans la nuit du 24 au 25 juin 2016, le sous-sol de l'école maternelle de Soppe-le-Bas a été totalement inondé et la chaudière a été fortement endommagée.

Nous avons fait intervenir l'entreprise Baumann qui nous a fait deux devis :

- Le premier pour une remise en état : 9 673,55 euros TTC
- Le deuxième pour son remplacement : 18 439,87 euros TTC

Début août l'expert de la compagnie d'assurance Goupama est passé et il a opté pour le remplacement de la chaudière. Nous avons reçu l'accord sur le montant des dommages qui s'élève à 8 126,43 euros.

Il reste donc à notre charge la somme de 10 313,44 euros TTC qui n'était évidemment pas prévue au budget.

Le Président propose d'utiliser 10 313,44 euros des crédits des travaux des écoles de Soppe-le-Haut et Mortzwiller qui ne seront de toute façon pas totalement épuisés au 31 décembre 2016 et de régulariser la participation des communes lors du budget 2017.

Le Comité Syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président a également proposé de surélever le « saut de loup » dans la cour de la maternelle pour qu'en cas de nouvelle inondation l'eau n'entre pas.

Article 4 Demande de DETR – soutien exceptionnel

Comme indiqué dans le point précédent, suite aux violents orages qui se sont produits dans la nuit du 24 au 25 juin 2016, le sous-sol de l'école maternelle de Soppe-le-Bas a été totalement inondé et la chaudière a été fortement endommagée

Nous avons fait intervenir l'entreprise Baumann qui nous a fait deux devis :

- Le premier pour une remise en état : 9 673,55 euros TTC
- Le deuxième pour son remplacement : 18 439,87 euros TTC

Début août l'expert de la compagnie d'assurance Groupama est passé et il a opté pour le changement. Nous avons reçu l'accord sur le montant des dommages qui s'élève à 8 126,43 euros.

Il reste donc à notre charge la somme de 10 313,44 euros TTC.

C'est à ce titre que le Conseil syndical décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 5

Modification du budget

Suite au remplacement de la chaudière pour un coût total de 18 439,87 euros, il convient d'établir la décision modificative suivante :

Virement d'un montant de 18 500,00 euros du compte 2313 au compte 21312

Il propose également d'ajouter au compte 775 : + 500 euros et de faire de même au 6574 en augmentant le compte de +500 euros.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 6 Subvention amicale des pompiers

Suite à la vente d'un 4x4 acheté initialement par l'amicale des Sapeurs-pompiers mais dont la carte grise figure au nom du SIS pour un montant de 500 euros à l'entreprise Interstand France SARL à Kruth, il y a lieu de régulariser cette vente en versant une subvention équivalente à l'amicale des Sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 7 Participation des communes voisines aux frais de scolarité

Lors de l'étude du budget, le Président avait exposé les difficultés pour équilibrer celui-ci et avait proposé de refacturer auprès de leur commune de provenance le coût des élèves extérieurs au Vallon et à la Communauté de communes.

Cette refacturation pourrait s'appliquer à cinq élèves. Concernant les autres dérogations, les maires des communes où sont domiciliés les enfants, ont soit émis un avis défavorable, soit émis un avis favorable en refusant de participer aux frais de scolarité.

Pour l'année civile 2015, nous avons additionné les frais de scolarité des enfants de maternelle ainsi que des enfants de primaire :

DETAIL DES COUTS

Ecoles Primaires :

Participation aux frais de fonctionnement :

- Soppe-le-Bas : 4426,01 €
- Soppe-le-Haut : 4483,73 €
- Mortzwiller : 2837,60 €

Fournitures scolaires : 2271,55 €

Piscine : 2100,00 €

Téléphone : 893,73 €

Frais de nettoyage :

- Tierin : 5538,93 €
- Mme Eng : 7876,41 €
- Mme Schmitt : 7668,20 € (10/26^{ème})

Fournitures d'entretien : 543,04 €

Contrats photocopieurs : 1149,14 €

Transport piscine : 2905,80 €

Sortie Ecomusée : 300,00 €

Sortie Neuf-Brisach : 860,00 €

Employé intercommunal : 6331,98 € (1 jour par semaine)
Accompagnatrice bus : 3311,70 € (pour moitié)

Soit un total de 53 497,82 € pour 99 élèves
Cout d'un élève de primaire 540,38 €

Ecole Maternelle :

Eau : 305,09 €
Electricité : 3802,85 €
Fioul : 1860,00 €
Ramonage : 229,08 €
Papier : 153,79 €
Sapin de Noel : 124,95 €
Téléphone : 360,62 €
Fournitures scolaires : 400,01 €
Fournitures d'entretien : 1086,08 €
Contrat photocopieur : 475,07 €
Ordures ménagères : 121,36 €
Sortie Château du Hohlandsbourg : 760,00 €
Employé intercommunal : 6331,98 € (1 jour par semaine)
Accompagnatrice bus : 3311,70 € (pour moitié)
Femme de ménage Mme Schmitt : 12269,12 € (16/26^{ème})

Soit un total de 35 192,70 € pour 72 élèves
Cout d'un élève de primaire 488,78 €

Il a été tenu compte des coûts de l'eau, de l'électricité, du téléphone, des taxes d'ordures ménagères ainsi que du chauffage. Des frais liés à l'employé intercommunal, au personnel d'entretien ou à l'entreprise qui s'occupe du ménage ainsi que de l'accompagnatrice du bus.

Nous avons tenu compte des fournitures liées à l'entretien des bâtiments ainsi qu'à leur nettoyage.

Sont incluses également les fournitures scolaires demandées par les instituteurs, les contrats d'entretien des photocopieurs, les frais concernant les sorties et le transport, ainsi que la piscine.

Pour le primaire, le montant total s'élève à 52 954,78 euros pour 99 élèves soit 534 euros/élève
Pour la maternelle, le montant total s'élève à 35 735,74 euros pour 72 élèves soit 496 euros/élève

Le Comité Syndical vote :

- Contre : aucune voix
- Abstention : 4 voix (Isabelle Côte, Jérôme Finck, Muriel Moreaux et Michel Setif)
- Pour : 6 voix

Article 8 **Point rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Cependant, Madame Angélique Drouet attire l'attention des membres au sujet du transport scolaire. En fonction de l'évolution des travaux de rénovation des écoles de Soppe-le-Bas et Mortzwiller, nous devons déplacer les salles de classes. Les travaux seront bientôt achevés à Mortzwiller et ils démarreront après les vacances scolaires de la Toussaint à Soppe-le-Haut jusqu'à l'été 2017. Dès la rentrée de novembre, une des classes de Soppe-le-Haut sera déplacée à Mortzwiller ce qui engendrera un bouleversement dans le transport des élèves.

Durant cette période, nous allons donc rencontrer des difficultés pour le transport des enfants pour les trajets de 11h30, 13h00 et 15h40 car nous partageons le bus avec les enfants de Créaliance.

Il y a plusieurs années, le SIS devait signer une convention avec Créaliance mais nous ne l'avons jamais reçue. De fait, les enfants sont pris en charge par l'accompagnatrice Créaliance dans le bus affrété par le SIS.

Jusqu'à présent cela ne posait aucun problème mais avec les travaux des écoles, un seul bus ne sera plus suffisant.

Nous ne pourrions plus accueillir les enfants de Créaliance dans le bus scolaire durant cette période lors du trajet de la pause méridienne et de l'après-midi. En outre, nous souhaiterions mettre en place une convention permettant de clarifier les responsabilités et de sécuriser juridiquement la présence des enfants de Créaliance dans le bus scolaire. Dans ce cadre, la mise en place d'une participation financière de Créaliance pour le fonctionnement du bus devra également être envisagée.

Il est donc nécessaire de rencontrer le Président de Créaliance Monsieur Adrien Tritter pour trouver une solution à ce problème. Nous ferons un courrier pour fixer un rendez-vous. Madame Angélique Drouet et Monsieur Richard Mazajczyk seront présents.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Article 9 Travaux dans les écoles

Comme indiqué précédemment, les travaux de l'école de Mortzwiller sont bientôt finis et nous allons démarrer la rénovation de l'école de Soppe-le-Haut après les vacances de la Toussaint.

Monsieur Richard Mazajczyk indique que les travaux de l'école neuve de Soppe-le-Bas ont également démarré et qu'ils devraient être achevés pour la rentrée 2017.

Article 10 Divers

Madame Muriel Moreaux prend la parole et explique qu'elle veut clarifier la situation quant au financement de la zone artisanale de Soppe-le-Bas.

Après renseignements pris auprès des personnes en fonction à l'époque, les terrains et les travaux ont été financés par un emprunt sollicité par la Communauté de Commune du Vallon du Soultzbach. Mais en cours de réalisation, le remboursement s'est effectué, dans un premier temps, avec la vente des terrains. Puis, lorsque la Communauté de Commune du Soultzbach a été dissoute au profit de la Communauté de Commune de la Doller et du Vallon du Soultzbach, le Préfet a dit que chaque village gardait ce qui était sur son territoire. Mortzwiller a donc gardé son école et Soppe-le-Bas la zone artisanale et c'est la Commune de Soppe-le-Bas qui a donc payé le reste de l'emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Soppe-le-Bas, le 03 octobre 2016
Le Président, Franck DUDT

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte